



Pension alimentaire et retrait partiel des droits parentaux

Par **Miinoushe-J**, le **28/07/2020 à 14:32**

Bonjour,

J'ai eu un enfant avec mon ex et nous nous sommes séparés pendant ma grossesse. Il l'a reconnu mais ne l'assume pas.

Il ne prend pas de nouvelle, ne la voit pas (il attend toujours qu'elle appelle ou le cherche pour la voir) et ne l'assume pas financièrement (pas de pension alimentaire ou de participation [quels que soient les frais même quand j'étais enceinte]).

Cela fait quasiment 4 ans que je lui réclame la pension alimentaire et que je me bats avec lui pour qu'il ne soit un temps soit peu présent pour elle mais rien n'y fait.

Je souhaite saisir un juge afin qu'il verse toutes les pensions non-versées depuis la naissance de notre fille et lui retirer partiellement ses droits parentaux (mais je ne sais pas si les 2 sont compatibles et possibles). Je m'explique, j'ai dû aller faire un passeport à ma fille et il me fallait son accord (qu'il a refusé de me donner), je lui ai demandé une autorisation de sortie du territoire, cela fait 4 ans que je l'attends... autant dire que niveau administratif je suis totalement bloquée...

Pouvez-vous m'éclairer s'il vous plait ?

Par **youris**, le **28/07/2020 à 15:56**

bonjour,

la pension alimentaire a-t-elle été fixée par le juge aux affaires familiales ?

vous pouvez demander au même juge le retrait de l'autorité parentale au même juge.

Salutations